

*Date de dépôt: 4 mars 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future « Maison de la Paix »**

### **Rapport de M. Hugues Hiltbold**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des travaux du Grand Conseil a examiné le projet de loi 8909 lors de ses séances des 4 et 11 février 2003 sous la brillante présidence de M. Thomas Büchi.

Ont pris part aux travaux de la commission : M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (ci-après DAEL), M. E. Baier, secrétaire adjoint du Département de l'instruction publique (ci-après DIP), M. E. Bieler, directeur du service technique du DIP, M. Jaquet, professeur ad interim de l'Institut universitaire de hautes études internationales (ci-après IUHEI), M. F. Reihnard, directeur des bâtiments du DAEL, et M. J. Boada, division des études et constructions du DAEL.

Les procès-verbaux des séances ont été tenus par M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer, à qui vont nos remerciements.

## **I. Situation – présentation du projet**

Le projet de la « Maison de la Paix » se situe sur une parcelle sise entre l'avenue de France, l'avenue de la Paix, le chemin Eugène-Rigot et en bordure des voies CFF (*cf. annexe 1*).

Le terrain est propriété de l'Etat et des CFF, lesquels ont donné leur accord soit pour acquérir un droit de superficie, soit pour vendre le terrain à la Confédération.

Une étude de faisabilité a été effectuée en septembre 2001 et a permis de constater que le programme conjointement élaboré par la Confédération et l'IUHEI était réalisable sur la parcelle retenue (*cf. annexes 2 et 3*).

La « Maison de la Paix » regroupera dans un seul bâtiment les activités de l'IUHEI et de sa bibliothèque ainsi qu'un certain nombre de services de la Confédération ayant pour vocation la promotion de la paix au sens large du terme.

L'IUHEI est actuellement éclaté sur plusieurs sites dont notamment le terrain de la villa Barton devenu aujourd'hui trop exigu. Cet institut compte près de 800 étudiants inscrits et verra à terme le nombre de ses étudiants croître, ce qui donne au projet de la « Maison de la Paix » toute sa légitimité.

## **II. Concours d'architecture - réalisation**

Un concours d'architecture à deux degrés a été lancé sur la base de l'étude de faisabilité précitée. L'objectif du premier degré a été de clarifier l'insertion urbaine du bâtiment proposé, le second degré consistera à développer un avant-projet permettant de remettre une offre chiffrée.

Le concours d'architecture international a rencontré un grand succès puisque sur 184 participants 92 ont rendu un projet, et 14 ont été présélectionnés pour participer au second tour. Le jugement du projet lauréat aura lieu au mois de mai 2003.

Les travaux pourraient être exécutés dès le printemps 2005 et se terminer au printemps 2008.

## **III. Audition de M<sup>me</sup> Perret, Département fédéral de la défense, M. Stendardo, architecte chargé de l'organisation du concours, M. Jacquet, professeur a.i. IUHEI, M. Baier, secrétaire adjoint du DIP, et M. Bieler, directeur du service technique du DIP**

M. Stendardo présente le résultat de l'étude de faisabilité, menée en 2001, qui porte sur la parcelle retenue pour la future « Maison de la Paix ». Il est à

relever que ce quartier de Sécheron-Nations accueille actuellement beaucoup d'organisations internationales non gouvernementales et est appelé à terme à se développer. La parcelle concernée représente une surface totale de près de 9970 m<sup>2</sup> et est située en zone industrielle et artisanale. Les conclusions de l'étude de faisabilité ont permis de confirmer qu'il est possible de réaliser sur le terrain retenu le programme des locaux conformément aux attentes tant de l'IUHEI que de la Confédération (*cf. annexes 1, 2 et 3*).

M<sup>me</sup> Perret, après avoir dressé un bref historique sur la volonté de Genève d'avoir une Maison de la Paix dès l'instant où la Société des Nations fut fondée dans les années 20, a présenté le projet de la Confédération qui prévoit l'accueil dans le même bâtiment d'un certain nombre de sociétés œuvrant pour le maintien et la promotion de la paix dans le monde, dont les trois centres internationaux, à savoir le Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) (*cf. annexe 4*).

#### **IV. Discussions au sein de la commission**

Aux questions des commissaires de savoir comment s'effectuaient le choix des institutions et leur attribution de locaux au sein de la future «Maison de la Paix», il a été répondu qu'il était possible à d'autres institutions de se joindre à celles déjà cooptées pour autant que leur mission aillent dans le sens de la paix.

Il a été confirmé aux commissaires que la part de la Confédération était de 53% de la totalité du crédit d'étude et que la dépense était déjà mise dans le plan d'investissements de la Confédération. La part de l'Etat est de 47% et le crédit d'étude émanant de ce projet de loi correspond uniquement à la part cantonale. Afin de clarifier ce point, la commission a décidé d'amender ce projet de loi et y ajoutant un alinéa spécifiant à titre indicatif la part de la Confédération.

Certains commissaires ont obtenu satisfaction à leur interrogation de savoir si les surfaces offertes pour l'IUHEI et les différentes organisations non gouvernementales permettaient une extension ultérieure (l'étude de faisabilité a effectivement pris en compte les évolutions et développements futurs).

D'autres commissaires ont émis quelques doutes quant à l'occupation de cette maison par divers organismes, la crainte étant qu'il y en ait certains dispensant des cours de perfectionnement militaire.

## V. Conclusion

Après examen du projet de loi en détail, l'ensemble de la commission est arrivé à la conclusion que le projet de la « Maison de la Paix » est un bon projet, dans la tradition de la Genève internationale, et que le crédit d'étude y relatif est en phase avec le futur bâtiment proposé.

## VI. Vote intermédiaire

Afin de poursuivre le second tour du concours d'architecture et de permettre son jugement en mai 2003, un vote de principe de la commission a été nécessaire avant le vote final du projet de loi de la commission et du parlement.

Le président met aux voix l'autorisation à donner au DAEL d'entamer la procédure pour le second tour du concours d'architecture:

*L'autorisation est donnée à l'unanimité par **14 oui** (1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 AdG).*

## VII. Vote

Le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 8909 :

*L'entrée en matière est acceptée par **10 oui** (3 L, 2 R, 1 PDC, 1 Ve, 3 S) et 1 abstention (1 AdG).*

### Art. 1 Crédit d'étude

*Amendement : ajout d'un 3<sup>e</sup> alinéa*

<sup>3</sup> La part fédérale du crédit d'étude se monte à 53% du total, soit 2 603 000 F.

Le président met aux voix l'article 1 amendé du projet de loi 8909 :

*L'article 1 amendé est accepté par **10 oui** (3 L, 2 R, 1 PDC, 1 Ve, 3 S) et 1 abstention (1 AdG).*

### Art. 2 à 5

Le président met aux voix les articles 2 à 5 du projet de loi 8909 :

*Les articles 2 à 5 sont acceptés par **10 oui** (3 L, 2 R, 1 PDC, 1 Ve, 3 S) et 1 abstention (1 AdG).*

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet de loi.

Annexes

1. *Plan d'ensemble*
2. *Programme des locaux*
3. *Variantes 1 à 3 – Etude de faisabilité – décembre 2001*
4. *Descriptif des principaux instituts partenaires de la Maison de la Paix, IUHEI non compris*
5. *Maison de la Paix*
6. *Répartition du coût de l'ouvrage entre la Confédération et l'Etat de Genève*
7. *Plan des investissements des biens immobiliers militaires 2002, projet n° 100.963*

## Projet de loi (8909)

**ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future « Maison de la Paix »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'étude

<sup>1</sup> Un crédit de 2 308 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude d'un bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et sa bibliothèque dans la future « Maison de la Paix ».

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	1 785 000 F
– Frais de concours	360 000 F
– TVA (7,6 %)	163 000 F
– Renchérissement	0 F
– Total	<hr/> 2 308 000 F

<sup>3</sup> La part fédérale du crédit d'étude se monte à 53% du total, soit 2 603 000 F.

### Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 54.02.00.508.09.

### Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**


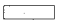
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

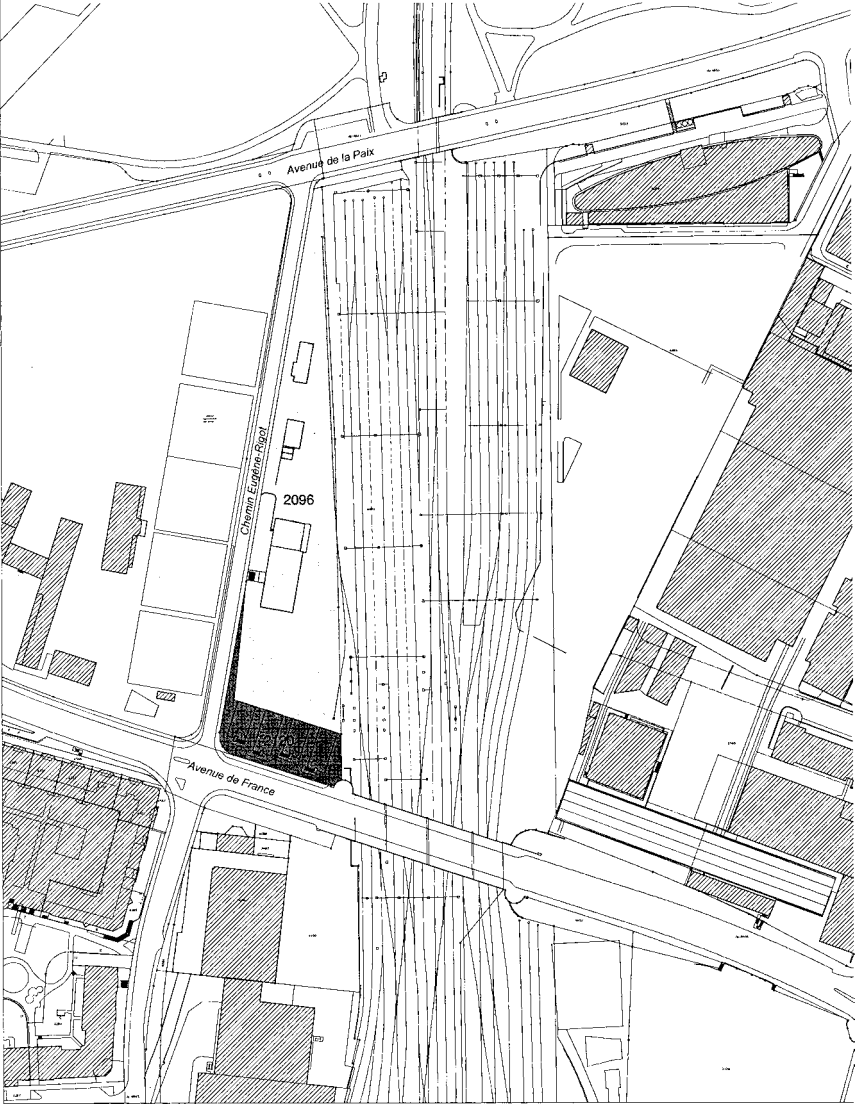
**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

14 octobre 2002

Annexe 1

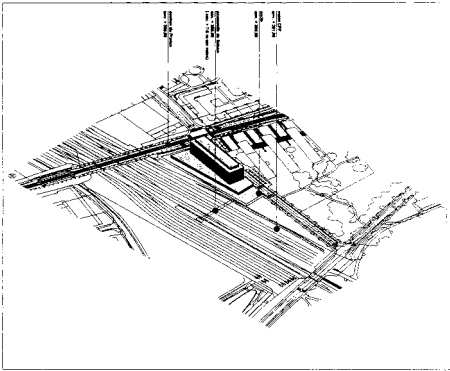
	ETAT DE GENEVE	parcelle n° 2120	: m2	1'727.00
	CFF	parcelle n° 2096	: m2	8'242.00
	Total		: m2	9'969.00



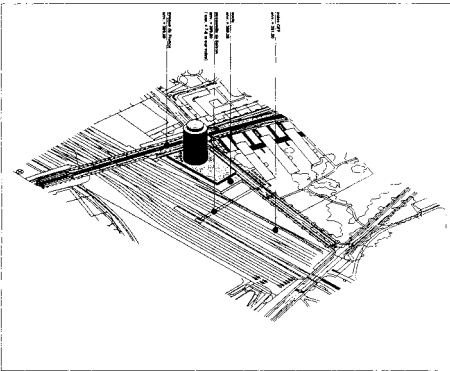


<b>PROGRAMME DES LOCAUX</b>		Surface totale brute	Répartition (%)	Confédération	Répartition (%)
<b>1</b>	<b>CONFEDERATION (DDPS)</b>	<b>11'116.30 m2</b>		<b>11'116.30</b>	
1.1	Centres	5'363.00 m2		5'363.00	
1.2	Institutions partenaires	1'546.00 m2		1'546.00	
1.3	Autres	1'642.00 m2		1'642.00	
1.4	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	2'565.30 m3		2'565.30	
<b>2</b>	<b>LOCAUX COMMUNS CONFEDERATION ET IUHEI</b>	<b>10'899.40 m2</b>	<b>30%</b>	<b>3'243.60</b>	<b>70%</b>
2.1	Salles de conférences	1'280.00 m2	62%	795.00	38%
2.2	Salles de cours	280.00 m2	0%	0.00	100%
2.3	Centre informatique	335.00 m2	50%	167.50	50%
2.4	Autres locaux	166.00 m2	50%	83.00	50%
2.5	Bibliothèque	4'378.00 m2	15%	656.70	85%
2.6	Sécurité	40.00 m2	50%	20.00	50%
2.7	Unité audio-visuelle (centre de documentation, recherche et formation)	319.00 m2	20%	63.80	80%
2.8	Cafétéria	840.00 m2	40%	336.00	60%
2.9	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	2'291.40 m3	28%	636.60	72%
2.10	Pondération des surfaces des auditoriums (sur 2 étages)	970.00 m2	50%	485.00	50%
<b>3</b>	<b>IUHEI</b>	<b>5'116.80 m2</b>			<b>5'116.80</b>
3.1	Zone académique	2'754.00 m2			2'754.00
3.2	Zone administration et fonctionnement	1'182.00 m2			1'182.00
3.3	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	1'180.80 m2			1'180.80
<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27'132.50 m2</b>	<b>53%</b>	<b>14'359.90</b>	<b>47%</b>
	<b>PARKING DE 130 PLACES</b>	<b>3'250.00 m2</b>	<b>50%</b>	<b>1'625.00</b>	<b>50%</b>
<b>5</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30'382.50 m2</b>	<b>53%</b>	<b>15'984.90</b>	<b>47%</b>
<b>6</b>	<b>DONNEES GENERALES</b>	<b>106'338.75 m3</b>	<b>53%</b>	<b>55'692.46</b>	<b>47%</b>
6.1	Volume SIA du bâtiment (sans parking)	96'588.75 m3	53%	50'817.46	47%
6.2	Volume SIA du parking	9'750.00 m3	50%	4'875.00	50%

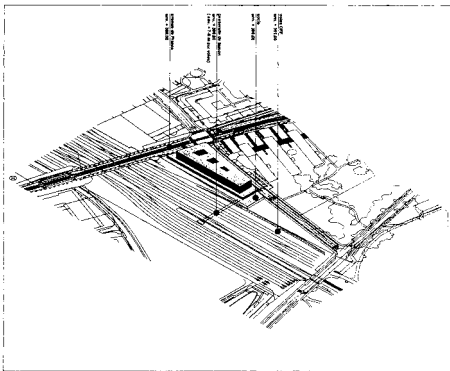
ANNEXE 3



Variante 1 - vue axonométrique



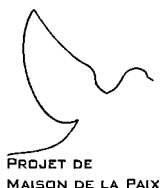
Vue axonométrique - variante 2



Vue axonométrique - variante 3

## ANNEXE 4

11. 02. 2003



## Descriptif des principaux instituts partenaires de la Maison de la Paix, IUHEI non-compris

### Les 3 centres de Genève

Trois Centres internationaux ont été créés à Genève sur l'initiative de la Confédération suisse dans le cadre de la participation suisse au Partenariat pour la Paix (PPP). Il s'agit de fondations internationales de droit suisse actives dans les domaines de la politique de sécurité.

Créé en 1995, le premier d'entre eux, le **Centre de politique de sécurité - Genève** (GCSP) est un centre de formation reconnu par le PPP. Il offre un haut niveau de formation en politique de sécurité à des militaires, diplomates ou employés des ministères de la défense et ses enseignements sont ouverts aux Etats membres du PPP. Ces programmes phares sont le *Cours international de formation sur la politique de sécurité* (ITC), qui dure neuf mois, et deux cours de trois mois : le premier est consacré à la politique de sécurité européenne (*European Security Policy Course - ETC*) et le second aux nouveaux enjeux en matière de sécurité, (*New Issues in Security Course - NISC*).

Le second centre est le **Centre international de déminage humanitaire - Genève** (GICHD). Fondé en 1998, il centralise les informations et les compétences en matière de déminage humanitaire. Il a notamment lancé le système de gestion de l'information pour la lutte anti-mines (IMSMA), développé par l'école polytechnique fédérale de Zurich, qui est rapidement devenu une référence au niveau mondial en matière de déminage humanitaire. Le Centre rassemble aussi les connaissances techniques en matière de déminage et suit les derniers développements technologiques. Il forme du personnel spécialisé et assure l'élaboration des Normes Internationales de Lutte Anti-Mines (NILAM) selon le mandat qu'il a reçu des Nations-Unies afin d'améliorer la qualité des procédures. En 2001, les Etats Parties à la Convention d'Ottawa ont mandaté le GICHD pour la création d'une Unité de Soutien à la Mise en œuvre de la Convention chargée des affaires relatives à ladite Convention.

Le dernier-né des centres est le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève** (DCAF), créé en 2000. Il a pour but de devenir un centre de compétence en matière de contrôle démocratique des forces armées. Outre la centralisation du savoir dans ce domaine, il offre ses services aux Etats demandeurs en les aidant à réorganiser tout ou partie de leur système de sécurité en allant jusqu'à la réforme de leur constitution si nécessaire. Le DCAF a déjà rempli plusieurs mandats pour des Etats des Balkans et d'Asie centrale.

## Autres partenaires

### **GIPRI : Geneva International Peace Research Institute**

Cellule de recherche et d'organisation de cours et de conférences. Le GIPRI a été fondé en 1980 et son financement est assuré par l'Etat de Genève. Il s'adonne à l'étude scientifique de questions qui concernent la paix, comme l'analyse de l'évolution des armements ou celle des politiques qui mènent à la guerre.

Outre la recherche, le GIPRI organise, en été, un cycle de cours annuel qui, jusqu'ici, a été suivi par des participants de plus de soixante pays. Les ressortissants des pays de l'hémisphère Sud sont particulièrement nombreux. Le GIPRI est aussi un lieu de rencontres, hors de toute contrainte de représentation officielle, entre diplomates, experts du terrain et monde académique.

### **IIHL : The International Institute of Humanitarian Law**

Cellule d'organisation de cours et de conférences. L'IIHL est une organisation privée, indépendante et non-lucrative créée en 1970. Son objectif principal et fondamental est de promouvoir le développement, l'application, la diffusion et l'enseignement du Droit international humanitaire dans toutes ses dimensions, afin de contribuer à la sauvegarde et au respect de droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers le monde. Il fournit une formation avancée dans ces questions

### **PUGWASH Conferences**

Le but des Conférences Pugwash, dont l'origine remonte à 1955, est de rassembler des figures académiques et publiques concernées par la réduction des dangers liés aux conflits armés et par la recherche de solutions coopératives aux problèmes globaux. Les participants échangent des vues et recherchent des approches alternatives sur le contrôle des armements et la réduction des tensions.

### **CASIN : Centre for Applied Studies in International Negotiations**

Cellule de recherche et d'organisation de cours et de conférences. Les thèmes principaux sont l'environnement, les sciences et technologies, les droits de l'homme et des réfugiés, les nationalités, la sécurité etc. Ces thèmes sont devenus globaux et interdépendants car le rôle et l'influence de la société civile se sont accrus relativement à ceux des gouvernements et des organisations internationales. Le CASIN s'occupe de questions de gouvernances nationales et internationales et cherche à promouvoir de nouvelles solutions basées sur des instruments comme la concertation, la négociation, les bons offices, le dialogue etc.

### **IISS : The International Institute for Strategic Studies**

Fondé en 1958, l'IISS est un centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les problèmes liés aux conflits. Il s'occupe de l'analyse des problèmes économiques, politiques et sociaux qui peuvent conduire à l'instabilité ainsi que des facteurs qui peuvent favoriser la coopération internationale.

### **Antenne de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (ETHZ)**

Antenne qui assure la maintenance du réseau ISN (International Security Network) et la maintenance des sites WEB des centres. Elle est chargée des aspects techniques de l'*Advanced Distributed learning*.

*ANNEXE 5*

PROJET DE  
MAISON DE LA PAIX

# MAISON DE LA PAIX



## Plate-forme d'échange et pôle d'excellence en matière de politique de sécurité

### 1. Le contexte

Construire à Genève une Maison de la paix est un rêve qui remonte à l'époque de la fondation de la Société des Nations.

Dès les années 30, les auteurs d'un vaste projet intitulé Mundaneum, qui devait abriter à Genève, entre le Grand-Saconnex et Prégny, un vaste ensemble dédié à la Paix et à la culture mondiale, écrivaient déjà: « *Après une évolution marquée par plus de six mille ans d'histoire connue et documentée, l'Humanité est arrivée de nos jours au stade de la mondialisation.* »

Les architectes mandatés, dont Le Corbusier, ont réalisé les plans de bâtiments destinés à devenir le cœur d'institutions dédiées à la paix et à la culture: musée, bibliothèque, université, bureaux. Avec un credo des plus actuels: « *Notre civilisation nous la voulons à la fois scientifique et démocratique, établie avec efficacité et assurant les avantages au plus grand nombre.* » Et des préoccupations qui rejoignent celles du maître d'ouvrage: « *Relier systématiquement les uns aux autres les divers travaux, les divers réseaux, les divers systèmes déjà élaborés.* »

Dans le même temps, à Lausanne, un officier supérieur français rescapé également du premier conflit mondial et horrifié par les massacres et les destructions, lançait lui aussi un projet appelé « *Maison de la paix* », destiné à accueillir chercheurs et étudiants.

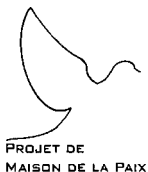
La Seconde Guerre mondiale sonnera le glas de ces initiatives. Les décennies suivantes seront marquées du sceau de la guerre froide.

Aujourd'hui, nous constatons qu'établir la paix ne va pas de soi et que la fin de la guerre froide n'a pas sonné la fin de l'histoire. Bien au contraire. Le retour de l'histoire a même été brutal – dans le sud-est de l'Europe, dans le Caucase, dans plusieurs régions d'Afrique et ailleurs, les années 90 ont été marquées par une série de conflits et les frontières ont été redessinées dans le sang. Jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale l'humanité n'a connu tant de réfugiés.

Il est grand temps de construire une Maison de la paix.

La communauté internationale est maintenant consciente des nombreux défis auxquels la paix, la sécurité, la stabilité et la démocratie doivent faire face. Elle a restauré une paix précaire dans le sud-est de l'Europe et dans d'autres régions déchirées par les conflits. Elle est consciente que les conflits et leur cortège de souffrances constituent une menace permanente qui doit être empêchée à tout prix: grâce à des efforts communs et constants de la communauté internationale ainsi qu'à une coordination étroite entre les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

D'importantes initiatives ont été lancées, de nouvelles stratégies coordonnées ont été élaborées, de nouveaux instruments ont été mis en place, dans des domaines tels que la



diplomatie préventive, le contrôle des armements et le désarmement, la sécurité humaine, la bonne gouvernance, le renforcement du droit international et humanitaire, le contrôle démocratique des forces armées, le développement durable, la régulation des armes de poing, l'interdiction des mines antipersonnel et le déminage humanitaire, la poursuite des crimes contre l'humanité ainsi que la lutte contre la criminalité internationale.

Nous assistons actuellement à une révolution dans le domaine des technologies de l'information et dans la globalisation de nos économies, mais nous assistons parallèlement à une révolution dans les efforts de la communauté internationale pour renforcer la paix sous la forme d'une globalisation de la sécurité internationale.

Aucun pays, aucune organisation n'est en mesure d'apporter de manière isolée les éléments très divers qui peuvent répondre à ces problèmes complexes. La paix et la sécurité ne peuvent être construites que sur la base d'une coopération durable et d'une coordination de tous les acteurs et parties concernés.

Genève est appelée à jouer un rôle de premier plan dans cette lutte pour la paix. Genève n'est pas seulement le siège européen des Nations Unies elle abrite également nombre d'organisations spécialisées de l'ONU. Elle est la capitale mondiale de l'humanitaire. Elle accueille la conférence du désarmement. Aucune ville ne compte autant d'ONG dédiées à la promotion de la paix, de la démocratie et du développement économique.

## **2. La Maison de la paix : un réseau d'institutions et de compétences**

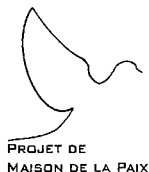
Dans ce contexte, la Maison de la paix jouera le rôle suivant:

Le bâtiment abritera une série d'institutions à caractère international, toutes actives dans la promotion de la paix dans des domaines divers et complémentaires. Le but est que les institutions, tout en conservant leur indépendance, puissent développer des synergies, interagir de manière à renforcer les effets de leurs activités et à accroître leur rayonnement.

La Maison de la Paix accueillera des chercheurs, universitaires, experts du monde entier. Lieu d'échange, de rencontre et de réflexion, elle sera également le cœur de la planification et de la préparation d'activités concrètes sur le terrain, en faveur de la paix, aux quatre coins du monde.

De plus, elle jouera le rôle d'une plate-forme d'échange pour accueillir conférences, séminaires, ateliers, voire des expositions consacrées à la promotion de la paix. Elle sera dotée des technologies de l'information les plus avancées.

L'idée d'une Maison de la paix a été lancée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, en étroite collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères, ainsi que par le canton et la ville de Genève.



Actuellement, elle envisage d'accueillir les institutions suivantes :

- l'Institut universitaire de hautes études internationales
- le Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP Président : François Heisbourg)
- le Centre international de déminage humanitaire- Genève (GICHD. Président : Cornelio Sommaruga)
- le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.- Genève (DCAF. Président : Edouard Brunner)
- une antenne de l'International Relations and Security Network (ISN) de l'Ecole polytechnique de Zürich.
- le Centre d'études pratiques de la négociation internationale (CASIN)
- le GIPRI (Geneva International Peace Research Institute)
- Les bureaux de l'Institut international de droit humanitaire (IIHL)
- L'antenne européenne de l'Université de la paix des Nations Unies

D'autres institutions viendront les rejoindre.

La Maison de la paix offrira à ces organisations un grand nombre de services et d'espaces communs et notamment :

- Deux auditoriums et des salles de conférence de différentes dimensions
- un restaurant et une cafeteria
- un espace d'exposition
- une infrastructure IT, notamment pour l'Advanced Distributed Learning et l'e-learning
- des services administratifs et logistiques

Toutes les institutions regroupées dans la Maison de la paix conserveront leur complète indépendance.

### 3. Statut du projet

Le concours international d'architecte a été lancé et le lauréat sera désigné au printemps 2003.

Le bâtiment d'environ 30'000 m2, d'un coût approximatif de 100 millions SFr., doit être construit dans le périmètre de la Genève internationale, entre le bâtiment actuel de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) et le futur bâtiment de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). La construction pourrait débuter en 2005 et la mise en exploitation est prévue pour 2007.



## ANNEXE 6

	REPARTITION DU COUT DE L'OUVRAGE ENTRE LA CONFEDERATION ET L'ETAT DE GENEVE	Coût de l'ouvrage	Repartition (%)	Confédération	Repartition (%)	IUHEI
	<b>SURFACES TOTALES</b>	30'382.50 m2	53%	15'984.90	47%	14'397.60
	<b>DONNEES GENERALES</b>	106'338.75 m3	53%	55'692.46	47%	50'646.29
	Volume SIA du bâtiment (sans parking)	96'588.75 m3	53%	50'817.46	47%	45'771.29
	Volume SIA du parking	9'750.00 m3	50%	4'875.00	50%	4'875.00
	<b>COUTS DE L'OUVRAGE Hors Taxe (± 25%)</b>	82'391'843.75 Fr.	53%	43'348'157.10	47%	39'043'686.65
	<b>Bâtiment administratif</b>	79'791'843.75 Fr.	53%	42'289'677.19	47%	38'724'166.56
CFC 0	Terrain	500'000.00 Fr.	53%	265'000.00	47%	235'000.00
CFC 1	Travaux préparatoires	4'800'000.00 Fr.	53%	2'544'000.00	47%	2'256'000.00
CFC 2	Bâtiment (sans parking)	70'026'843.75 Fr.	53%	37'114'227.19	47%	32'912'616.56
CFC 3	Equipements d'exploitation	dans CFC 2		dans CFC2		dans CFC 2
CFC 4	Aménagements extérieurs	1'800'000.00 Fr.	53%	954'000.00	47%	846'000.00
CFC 5	Frais secondaires	1'900'000.00 Fr.	53%	1'007'000.00	47%	893'000.00
	Coûts de l'organisation du concours	765'000.00 Fr.	53%	405'450.00	47%	359'550.00
	<b>Parking 130 places</b>	<b>2'600'000.00 Fr.</b>	<b>53%</b>	<b>1'378'000.00</b>	<b>47%</b>	<b>1'222'000.00</b>

Genève, le 26 novembre 2002

## ANNEXE 7

GENERALSTAB  
ETAT-MAJOR GENERAL  
STATO MAGGIORE GENERALE  
STAB GENERAL



## Plan des investissements des biens immobiliers militaires 2002, projet no 100.963:

**Genève, Maison de la Paix; nouvelle construction  
48 mio**

### Message des biens immobiliers militaires 2005

#### Délais

Fin novembre 2003	Remise du <u>devis général</u> avec le texte du message
Décembre 2003	<u>Examen</u> du message par la div des biens immobiliers militaires de l'EMG
Janvier 2004	<u>Traitement</u> du message par le groupe de la planification de l'EMG
Janvier 2004	<u>Traitement</u> du message lors du séminaire du Chef EMG
Mars 2004	<u>Traitement</u> du message par le comité de conduite et engagement du DDPS
Mars 2004	<u>Traitement</u> du message par le comité de direction du DDPS
Mai 2004	<u>Proposition</u> au Conseil fédéral
Juin 2004	<u>Arrêté</u> du Conseil fédéral
Septembre 2004	<u>Visite et traitement</u> du message par la commission de politique de sécurité du Conseil national
Octobre 2004	<u>Visite et traitement</u> du message par la commission de politique de sécurité du Conseil des Etats
Décembre 2004	<u>Arrêté</u> fédéral

*Le plan des délais ci-dessus est provisoire et sera définitif en décembre 2003*